

| AXE 2  |  | ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES ACTEURS DE LA FILIERE EQUINE  |   |      |                           | MAJ : 14/06/2023         |   |
|--|--|---|---|------|---------------------------|--------------------------|---|
| Action 3.2 : Renforcer l'accueil et la qualité des prestations des centres de tourisme équestre  |  |   |   |      |                           |                          |   |
| Nature des crédits :   |  | Descriptif de l'action :  |   |      |                           |                          |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Investissement   |  | Soutenir l'acquisition d'hébergements mobiles ou démontables pour favoriser l'accueil des cavaliers et faciliter le développement du tourisme équestre au sein des établissements labellisés "Centre de Tourisme Équestre" ou "Cheval Étape" (tentes, tipi, roulottes, bungalow toilé, chalet bois, mobil-home bois, yourtes, cabines complètes pour toilettes sèches...)   |   |      |                           |                          |   |
| <p>Cette action vise à favoriser le développement économique des établissements équestres labellisés « Centre de Tourisme Équestre » et « Cheval Étape » afin de leur permettre de proposer des séjours touristiques incluant des prestations d'hébergement en plus de l'offre d'accompagnement de randonnée équestre. Les hébergements proposés par les structures de tourisme équestre permettront d'améliorer le confort des cavaliers tout en ajoutant des étapes supplémentaires sur les circuits de randonnées empruntés par les cavaliers itinérants qui auront la possibilité de faire une halte dans une structure adaptée à l'accueil des chevaux.</p> |  |   |   |      |                           |                          |   |
| Objectifs stratégiques   |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le développement économique des établissements équestres labellisés « Centre de Tourisme Équestre » et « Cheval Étape » en proposant une offre touristique incluant des prestations d'hébergement.</li> <li>- Améliorer l'accueil et le confort des cavaliers voyageant ou non avec leurs chevaux.</li> <li>- Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes une destination de tourisme équestre reconnue</li> </ul>  |   |      |                           |                          |   |
| Critères communs à tous les porteurs de projet   |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploitation agricole ou structure implantée sur le territoire régional</li> <li>- Disposer d'un numéro SIRET</li> <li>- Être à jour des contributions sociales et fiscales (sauf accord d'étalement)</li> <li>- Respecter, à la date de dépôt de la demande, les normes et autorisations minimales pouvant être applicables à l'investissement projeté (permis de construire, autorisation de travaux)</li> <li>- Ne pas avoir atteint les plafonds d'aides publiques fixés par la réglementation communautaire.</li> <li>- L'exploitation agricole ou la structure ne doit pas avoir fait l'objet d'une mise en garde dans le cadre d'un contrôle au titre de la protection animale.</li> </ul>  |   |      |                           |                          |   |
| Pièces justificatives pour tous les porteurs   |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Document autorisant le représentant de l'organisme à solliciter une subvention (délibération, Procès verbal d'assemblée générale...) pour toutes personnes morales public et privé, hors "Professionnel en nom propre (avec SIRET)"</li> <li>- RIB</li> <li>- Copie des statuts en vigueur datés et signés pour les entreprise (personne morale de droit privé) et associations privées et publiques</li> <li>- Attestation comptable d'inscription à l'actif (amortissement)</li> <li>- Attestation de minimis agricole ou minimis entreprise selon le régime d'aide d'Etat en vigueur et selon la nature du porteur de projet.</li> <li>- Contrat d'engagement républicain signé par le bénéficiaire à joindre dans le cas d'un dépôt délégué</li> <li>- Contrat de mandat à joindre dans le cas d'un dépôt délégué</li> <li>- Note descriptive de l'opération</li> <li>- Devis</li> </ul> |   |      |                           |                          |   |
| Nature du porteurs de projet   | DEPENSE ELIGIBLES  | CRITERES SPECIFIQUES  | PIECES JUSTIFICATIVES SPECIFIQUES   | TAUX | PLANCHER DES DEPENSES TTC | PLAFOND DES DEPENSES TTC | PLAFOND DE L'AIDE REGIONALE SUR LA DUREE DU PLAN 2023-2027        |
| Centre équestre labellisé "Centre de Tourisme Équestre" ou "Cheval Étape"<br><br>*Deux licences vertes ou bleues équivalentes à une licence annuelle pleine.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- tentes</li> <li>- tipi</li> <li>- roulottes</li> <li>- bungalow toilé</li> <li>- chalet bois</li> <li>- mobil-home bois</li> <li>- yourtes</li> <li>- cabines complètes pour toilettes sèches</li> </ul> <p><b>NB : sont non éligibles :</b><br/>           Montage, frais de livraison, terrassement, plateformes, location de véhicules de chantier<br/>           Electroménager<br/>           Travaux de raccordements</p> | Centre équestre labellisé "Centre de Tourisme Équestre" ou "Cheval Étape"   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Être en activité depuis plus de trois ans</li> <li>- Justifier d'un intervenant qualifié pour l'activité tourisme équestre (ATE, GTE, CQP-ORE)</li> <li>- Copie de la carte professionnelle en cours de validité de la personne assurant l'accompagnement de l'activité de tourisme équestre.</li> <li>- Si le détenteur de la carte professionnelle n'est pas le dirigeant de la structure, fournir un justificatif permettant d'établir le lien avec la structure et la nature du contrat (contrat de prestations, bulletins de salaires, etc.)</li> <li>- Obligation et attestation d'engagement de cinq ans de non revente et d'usage au sein de l'établissement dans le cadre de l'activité de tourisme équestre.</li> <li>- Attestation d'adhésion à la FFE précisant le ou les labels : "Centre de Tourisme équestre" ou "Cheval Étape"</li> <li>- Attestation du nombre de licenciés au titre de l'année précédente ou durant l'année en cours.</li> </ul> | 40%  | 1 500 €                   | 25 000 €                 | Une demande annuelle limitée à deux demandes sur la durée du plan |